

Adresse du conseil général et du tribunal de paix de la commune de Montagne-la-Forêt (Ille-et-Vilaine) qui demande la conservation d'un étang qui se trouve dans leur commune, lors de la séance du 8 messidor an II (26 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général et du tribunal de paix de la commune de Montagne-la-Forêt (Ille-et-Vilaine) qui demande la conservation d'un étang qui se trouve dans leur commune, lors de la séance du 8 messidor an II (26 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 193-194;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25303_t1_0193_0000_13

Fichier pdf généré le 30/03/2022

et trop longtemps la Clémence et la pitié avoient enchainé le bras des républicains. Que la hache nationale purge le Sol de la liberté de tous les reptiles qui l'infectent, et la France est Sauvée. S. et F.».

P.-L. CAYET, JEANDEAU, VITRIER, BAROIS, MOMMESEIT (?), DESCHIEZAUX, MONNET.

23

La société populaire de Seillans (1) félicite la Convention d'avoir déjoué les complots des conspirateurs, jusqu'alors regardés comme les zélés défenseurs du peuple, lui voue la reconnaissance que méritent ses glorieux travaux pour le bonheur des Français. « Pour nous, dit-elle, enflammés de l'amour de la liberté, nous la défendrons contre les tyrans qui l'outragent. Dignes enfans de la patrie, nous jurons de contribuer à la rendre tranquille au-dedans par la pratique des vertus que ses lois nous inspirent ». Elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Seillans, s.d.] (3).

« Dignes Représentans, fidèles mandataires du peuple ! la République allait donc être détruite par ceux qu'elle avait crus ses zélés défenseurs ! l'édifice de notre bonheur allait donc être renversé sur ceux qui l'élèvent ! Sans vous, sans votre immense surveillance, la patrie rentrerait donc dans le deuil, et ses enfans dans les fers ! ah ! restez à vos postes. Le peuple et son salut l'exigent : restez-y ; la république a besoin encore de votre vigilance et de vos travaux. Quoi, vous l'avez basée sur les droits sacrés de l'homme, sur la raison, la liberté du peuple, la haine des tyrans, et leur orgueil insensé, les vils esclaves dont ils s'entourent voudraient l'aneantir !... Qu'ils attendent plutôt de vous leur destruction entière. Celle de leurs infâmes satellites, celle des traîtres à la patrie leur en est le garant. Oui, les trônes crouleront ; et la liberté parmi nous aura pour jamais son asile.

Grâces vous soient rendues, pères du peuple ! votre amour sacré pour la patrie, vos travaux pour son bonheur, vos sacrifices pour elle, vous ont élevé dans nos cœurs des trophées de gloire. Dans nos respects, dans notre admiration pour vous, nos descendans imiteront leurs pères : les hommes libres de tous les pays, de tous les tems à venir s'informeront de vos noms pour les révéler, exerceront vos vertus pour être plus heureux, adopteront vos lois pour être encore plus libres. Ainsi les grands hommes les hommes utiles à leurs semblables ont pour domaine l'univers, et l'immortalité pour récompense. Pour nous, enflammés de l'amour de la liberté, nous la défendrons contre les tyrans qui l'outragent ; dignes enfans de la patrie, nous jurons de la rendre tranquille audedans, par la pratique des vertus que ses lois nous inspirent ; ennemis implacables des rois, nous

jurons de rendre la République redoutable au-dehors, par la force des armes ; admirateurs sincères de la justice, nous jurons de l'avoir à jamais dans nos cœurs. Voilà nos sermens, pères du peuple, nous les tiendrons et dans nos transports d'amour et de reconnaissance, nous répéterons sans-cesse : Vive la république, vive la Convention !

[3 signatures illisibles].

24

Le citoyen Bergeret, conducteur d'artillerie à l'armée des Pyrénées-Occidentales, fait don à la patrie d'un fusil et de sa baïonnette, d'un sabre et de son baudrier, et d'une giberne avec sa banderole.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des marchés (1).

25

Le conseil-général et le tribunal de paix de la commune de Montagne-la-Forêt félicitent la Convention d'avoir vengé la Divinité des forfaits de l'athéisme : ils ont offert leurs hommages à l'Être-Suprême. Leurs principes n'ont jamais varié ; leurs vœux ont toujours été pour le succès de la révolution. Il existe dans leur commune un étang dont les eaux leur sont indispensablement nécessaires ; ils en demandent la conservation.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités d'agriculture et de commerce (2).

[La commune de Montagne-la-Forêt, ci-devant Saint Aubin du Cormier, félicite la convention nationale sur le décret du 18 floréal, et témoigne l'horreur et l'indignation qu'elle a éprouvée en apprenant l'attentat commis sur 2 représentans du peuple] (3).

[Le conseil général de la commune d'Olnin-la-Montagne, ci-devant St. Olnin (sic), district de Fougères, département de l'Ille-et-Vilaine, écrit qu'elle a célébré avec enthousiasme la fête de l'être suprême ; elle s'est réunie à cet effet avec le 4^e bataillon du Haut-Rhin, qui la défend contre les incursions des Chouans, et qui remporte journellement sur ces brigands des avantages marqués ; un grand nombre de rebelles mord la poussière.

La même commune observe encore qu'elle est sur le point de manquer d'eau. Elle est composée de plus de 300 ménages, et n'a pas de rivière qui arrose son sein. La plus prochaine en est à 3/4 de lieue. Cependant comme les passages de troupes dans cette commune sont très-fréquens on trouve à peine de l'eau pour abreuver les chevaux et les bestiaux. Que sera-ce donc quand d'après le décret de la convention, on aura desséché l'étang Duhoux, qui est sa seule ressource contre les incendies,

(1) Var.

(2) P.V., XL, 177.

(3) C 309, pl. 1204, p. 27.

(1) P.V., XL, 177. B^{1a}, 10 mess. (2^e suppl^t).

(2) P.V., XL, 177. B^{1a}, 9 mess.

(3) Rép., n° 189.

et dont le dessèchement la laisseroit en proie à la plus cruelle pénurie. Elle prie la convention de faire en sa faveur une exception à la loi sur le dessèchement des étangs (1).

26

L'agent national du district de Libreval-sur-Cher (2), ci-devant Saint-Amand, instruit la Convention que 13 lots de biens d'émigrés, estimés 3,930 liv., ont été vendus 20,145 liv.; que la fonderie de canons et la fabrique de salpêtre, établies à Libreval, sont en grande activité.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (3).

27

Le comité de surveillance de la commune de la Roque-Brussane (4) félicite la Convention sur l'énergie qu'elle déploie contre les factieux, les royalistes, les conspirateurs, les aristocrates et les faux patriotes. Elle annonce qu'elle a célébré une fête civique en mémoire des victoires remportées par les armées de la République. « Vertueux républicains, ajoutez-elle, demeurez inébranlables à votre poste, nos vœux seront accomplis. La France vous applaudit, l'Europe vous admire, l'univers vous contemple; achevez votre sublime ouvrage, soutenez, cultivez l'arbre de la liberté jusqu'au moment heureux où ses vastes rameaux ombrageront le sol de la France, où la prospérité du Peuple français attestera votre gloire, et les vertus que vous avez mises à l'ordre du jour » (5).

[La Roque-Brussane, 20 flor. II] (6).

« Citoyens représentans,

La foudre révolutionnaire, préparée au foyer de la Liberté, frappe les factieux, les royalistes, les conspirateurs, et les faux patriotes. Les ennemis intérieurs de La République sont abatus. Plus loin, Les thrones chancelent et les satellites du despotisme palissent. La Pologne se lève. La prusse est allarmée. L'autriche pousse un dernier effort. L'Espagne recule. L'Angleterre fremit et intrigue. L'Italie, privée de son Capitole, redoute une seconde fois les Gaulois, et craint pour ses dieux. Le Tiran sarde est cerné par les Republicains français. L'invasion subite de Saorgio est le présage de la Chutte de Turin, et du triomphe de la République dans toute sa circonférence, pendant cette campagne glorieuse. Ce succès de nos armes a été célébré, aujourd'hui, dans cette commune par une fete civique. La municipalité, La Société populaire,

Le comité de Surveillance, tous les citoyens ont manifesté une joie républicaine. L'amour sacré de la Liberté a allumé devant L'autel de la patrie un feu en signe de jouissance. Animés par La presence et l'exemple memorable des martyrs de la cause publique, nous avons renouvelé Le Serment de vaincre, ou de mourir Libres. Recevés nos sermens, vertueux représentans. Demeurés inébranlables dans votre poste, nos vœux seront accomplis. La France vous applaudit. L'Europe vous admire. L'univers vous contemple. Achevés votre ouvrage sublime. Soutenés, cultivés, protégés L'arbre de la Liberté, jusqu'au moment heureux où ses vastes rameaux ombrageront le Sol de la France, où La prospérité du peuple français attestera votre gloire et les vertus que vous avés mis a L'ordre du jour. Vive la République! Vive La Montagne! S. et F. ».

L. ASOLLINIER (?) (présid.), N. LAUGIER, REYMONEN (?), BREMOND, H. BOSQ, ROGER (?), DUPUY (secret.).

28

La société populaire de la Tour Dupin, département de l'Isère, félicite la Convention de son décret sur la reconnaissance de l'Etre-Suprême, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[La Tour-Dupin, s.d.] (2).

« Législateurs

Votre décret du 18 floréal a été reçu par notre société avec les sentiments de la reconnaissance dûes a vos sublimes travaux, la profession qu'il renferme est digne d'un peuple libre et vertueux et de la bienveillance de l'Eternel: puisse-t-elle être goûtée de tous les François! pour nous, peres du peuple, éloignés du fanatisme et de la superstition, ces monstres qui tant de fois ont désolés la terre, nous avons eu à gémir de voir les audacieux apôtres de l'athéisme se donner impudemment le nom d'apôtres de la liberté; nous les avons vu dans leurs harangues insensées porter la consternation dans les cœurs vertueux: mais leur règne suivi de la terreur, et qui ne pouvoit se maintenir que par elle s'est dissipé, et le glaive de la loi en frappant leurs têtes coupables va vanger le nom François de l'opprobre dont ils s'efforçoient de le couvrir aux yeux des peuples étrangers.

Mais detournons les yeux de ces scenes affligeantes pour repandre dans votre sein, législateurs, les sentiments délicieux qui nous animent; vous avez bien mérité de la Patrie. L'éternel sourit à vos decrets; continuez votre tâche honorable et le peuple François vous benira à jamais ».

(1) J. Sablier, n° 1402; J. Fr., n° 640.

(2) Cher.

(3) P.V., XL, 178. B⁴ⁿ, 8 mess. (suppl^t) et 12 mess.; J. Lois, n° 640; M.U., XLI, 139 (dans cette gazette, le prix de vente s'élève à 27,245 l.).

(4) Var.

(5) P.V., XL, 178. B⁴ⁿ, 9 mess.

(6) C 308, pl. 1196, p. 30.

(1) P.V., XL, 178. B⁴ⁿ, 9 mess.

(2) C 309, pl. 1204, p. 28.